

ARTS PLASTIQUES : ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ ET OPTIONNEL



Espace

Le lycée Jean Guéhenno à Fougères propose un enseignement en arts plastiques en enseignement de spécialité et optionnel. Les cours se déroulent dans la salle dédiée à l'enseignement des arts plastiques et permet le développement de pratiques diversifiées : peinture, dessin, sculpture, gravure, photographie argentique, volume, installation, ... Une salle informatique est attenante, équipée des outils nécessaires à l'usage des nouvelles technologies, avec accès à Internet par le réseau de l'établissement et un espace de documentation très riche. Il y a également un labo photo permettant une pratique de la photographie argentique.



Enseignement

Les arts plastiques reposent sur une pratique artistique articulée à une approche culturelle, prenant en compte la pluralité des démarches et la diversité des œuvres. Cette formation favorise l'accession à l'autonomie par l'acquisition de moyens d'expressions personnels. Elle vise à développer les compétences plastiques, artistiques, culturelles, techniques, méthodologiques et comportementales de l'élève.

Organisation de l'enseignement

- **Enseignement optionnel :**

En Seconde :

Cet enseignement concerne tous les élèves de seconde qui souhaitent suivre l'option arts plastiques au lycée. Les programmes sont axés sur la pratique avec un programme de culture artistique. Cette option est fortement conseillée aux élèves qui envisagent de poursuivre l'enseignement de spécialité ou optionnel arts plastiques en première et terminale.

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/3/spe566_annexe1CORR_1063693.pdf



En Première :

Cet enseignement concerne tous les élèves du lycée général qui souhaitent suivre l'option arts plastiques au lycée, quelle que soit leur filière. Les programmes sont axés sur la pratique avec un programme de culture artistique.

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/5/spe566_annexe2CORR_1063695.pdf

En Terminale :

L'enseignement s'inscrit dans la continuité du programme de première.

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/15/4/spe263_annexe_1159154.pdf

- **Enseignement de spécialité : Première et Terminale générale**

Le choix de cette option s'adresse aux élèves qui désirent s'engager dans une pratique artistique au lycée. L'enseignement de spécialité arts plastiques est dispensé 4 heures par semaine en première et de 6 heures en terminale ; et est assorti d'un coefficient 16 au baccalauréat.

- **Les programmes de première :** https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/84/6/spe567_annexe_22-1_1063846.pdf

- **Les programmes de terminale :**

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/02/6/spe245_annexe_1159026.pdf



Les épreuves du baccalauréat :

En Première :

L'épreuve pour les élèves qui renoncent à la spécialité à la fin de l'année de première est définie comme suit : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141199

Un oral de 30 minutes dont l'épreuve se déroule en deux parties consécutives :

- première partie : compétences pratiques (15 min) : Disposant de cinq à sept minutes maximum, s'appuyant également sur son carnet de travail, le candidat présente deux réalisations plastiques abouties qu'il a choisies et qu'il apporte le jour de l'épreuve.
- deuxième partie : connaissances et compétences culturelles (15 min) : disposant de cinq minutes maximum, le candidat présente une œuvre choisie par le jury parmi un corpus de 5 œuvres accompagnant le document de synthèse transmis avant l'épreuve.



En Terminale :

L'épreuve de terminale est définie comme suit :

- première partie : compétences pratiques (oral de 30 min)
- deuxième partie : connaissances et compétences culturelles (écrit de 3h30)

		Enseignement optionnel « Arts Plastiques »		
Seconde		3 heures / semaine		
Première	Série générale Enseignement de spécialité	4 heures / semaine	Séries générales et technologiques Enseignement optionnel	
Terminale		6 heures / semaine		
Baccalauréat		<p>Coefficient 16</p> <p>Première : Oral de 30 minutes</p> <p>Terminale : - première partie : compétences pratiques (oral de 30 min) - deuxième partie : connaissances et compétences culturelles (écrit de 3h30)</p>		<p>3 heures / semaine</p> <p>3 heures / semaine</p> <p>Contrôle continu</p>

Sorties pédagogiques :

Des partenariats avec le Musée des Beaux-Arts de Rennes, le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), 40mcube à Rennes, l'Artothèque de Vitré... et Paris (Louvre, Centre Pompidou, Grand Palais, Orsay, CentQuatre,...)



Galerie d'Art à Vocation Pédagogique :

Une galerie d'art à vocation pédagogique ouvre ses portes dans l'établissement favorisant la rencontre fréquente avec les œuvres d'art, les artistes et l'implication des élèves dans le projet tant du point de vue de l'élaboration des contenus des expositions en lien ou en approfondissement des programmes, que dans l'accrochage.

